



D.2016.05.25.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 25 MAI 2016

7 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION**7.2 - Poste de Conseiller Juridique H/F : Direction Générale Adjointe Ressources Humaines et Performances de l'Administration****Création de poste et procédure de recrutement****Cadre d'emplois des attachés territoriaux**

L'an deux mille seize, le vingt cinq mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
DEL BORRELLO Marc		X (M.Grass)	
GRASS Francis	X	X (M.Keller à partir de 11h00)	
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M.Aujoulat à partir de 10h45)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M.Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Dans le cadre de la mise en place de la feuille de route du SMTC, et dans une approche organisationnelle axée sur la transversalité afin de réaliser ses projets, le SMTC a souhaité continuer à pouvoir s'appuyer sur un service juridique performant.

Ce service agit dans cinq thématiques principales :

- Le conseil
- La gestion du contentieux et des conflits
- L'assurance
- Le contrôle préalable des actes
- La veille juridique

Ces thématiques sont abordées dans cinq secteurs différents :

- secteur juridique général : veille, contrôle, et conseil
- secteur assurantiel : suivi des contrats et gestion des sinistres
- secteur contentieux : conduite des contentieux et règlement des litiges
- secteur foncier : gestion du domaine
- secteur fiscal : optimisation de la fiscalité

Afin de faire du service des affaires juridiques un réducteur d'incertitudes et un facilitateur intervenant dès la phase amont des projets jusqu'à leur réalisation, il est nécessaire de renforcer le service juridique actuel, composé à ce jour de trois agents pour l'ensemble de l'activité du SMTC.

Ce renforcement se concrétise par le recrutement d'un conseiller juridique qui sera chargé plus particulièrement d'assurer l'élaboration et le suivi des contrats complexes, et contribuera plus généralement aux missions de veille, conseil, d'expertise et de contrôle interne, et de gestion des contentieux. Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent.

Ce poste ne figurant pas au tableau des effectifs, il est donc nécessaire de le créer et d'inscrire la dépense au budget du SMTC.

Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer une procédure de recrutement (Cadres d'emplois des attachés territoriaux).

En application de l'article 3.3 deuxième alinéa de la loi du 26 janvier 1984, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle, dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue.

Dans ce cas, la rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'attaché.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- de 3 à 6 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade d'attaché,
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6ème échelon du grade d'attaché ou 5ème échelon du grade d'attaché principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de la filière technique ou bien administrative ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical du SMTC de créer ce poste et d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

* *
*

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160531-20160525-7-2D-
DE
Date de télétransmission : 31/05/2016
Date de réception préfecture : 31/05/2016

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE de créer un poste de conseiller juridique relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

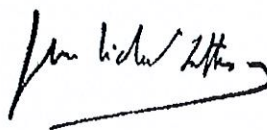
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste sur les bases sus-indiquées.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Michel LATTES